Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260702-DEL_2026_06_17-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-06-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION : 25 juin 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme L'AZOU Laura

Séance ouverte à 19h

Présents : M. GUIZIOU Pierre, Maire ; M. ABJEAN Pierre, Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. ABIVEN Nicolas, Mme LE TRAON Sandrine (à partir de la délibération n°2026-06-12), M. SERVEL Philippe, adjoints au maire ; M. BOSSARD Jacques, Mmes NEDELEC Véronique, LE HIR Claude, M. L'HOUR Stéphane, Mme RIOU Sandrine, M. TORCHEN Erwan, Mme LE BOT Carole, M. BARREAU Eric, Mme KÖNIG Coralie, M. KERMARREC Yann, Mme LESCOUALCH Céline, MM. BOUCHER David, OLLIVIER David, Mme JEZEQUEL Audrey, Mme L'AZOU Laura

Ont donné procuration : Mme LE TRAON Sandrine a donné procuration à M. GUIZIOU Pierre (jusqu'à délibération n°2026-06-12), Mme MAYOL Sandrine a donné procuration à Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. LE HIR Laurent a donné procuration à M. ABJEAN Pierre, Mme LEMOINE-LESTOQUOY Catherine a donné procuration à M. OLLIVIER David, Mme BEGOC JURADO Emmanuelle a donné procuration à Mme RIOU Sandrine, M. BESSON Stéphane a donné procuration à M. ABIVEN Nicolas.

Absent/excusé : M. TANNE Nicolas

****

OBJET : Convention Territoriale Globale : avenant pour l'année 2027

La convention territoriale globale (CTG) est un dispositif de coopération entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités locales, visant à construire un projet social territorial, adapté aux besoins des habitants et des familles.

La Convention Territoriale Globale a été signée en 2023 pour une durée de trois ans. Elle s'achèvera donc en décembre 2026. La CLCL et les 14 communes qui la composent sont invités à prolonger d'une année la convention via un avenant pour coïncider avec le calendrier de l'élection présidentielle et la future convention d'objectifs et de gestion.
En effet, les politiques familiales sont négociées entre l'Etat et la branche famille de la Sécurité sociale et mises en œuvre par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), via la convention d'objectifs et de gestion (COG). La CTG dépend donc de la COG qui définit les orientations et les moyens alloués aux politiques familiales et se décline ensuite sur les départements. La COG sera réécrite au 1er janvier 2028 et sera et valable jusqu'au 31 décembre 2032.

Par ailleurs, la CAF demande aux communes concernées par la signature d'un avenant d'y faire figurer la notion de service public de la petite enfance (SPPE). Sur l'année 2025, le SPPE a été rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national. Il vise à répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles, en imposant des compétences spécifiques aux communes qui deviennent autorités organisatrices.
Il est prévu que les partenaires se saisissent au cours de l'année 2027, d'un travail partagé d'appropriation et de clarification du dispositif SPPE et de ses enjeux, en vue de compléter l'Annexe 3, Plan d'Actions 2023-2026 de la CTG.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse et Liens Intergénérationnels »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
- Autorise le maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale, annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

La secrétaire de séance

Laura L'AZOU